

Séance  
extraordinaire  
du 5 mai 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CINQUIÈME (5<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE  
8 h 50 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-  
JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos et les conseillers y assistent par conférence téléphonique comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville soit madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.05.241

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.05.242

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**FINANCES**

3. Avis de motion d'un règlement d'emprunt.
4. Dépôt du projet de règlement décrétant un emprunt de 1 403 000 \$ et une dépense de 1 403 000 \$ pour la réalisation d'un développement domiciliaire à l'est de la rue Beaupré.

**TRAVAUX PUBLICS**

5. Autorisation d'octroi de mandat pour le prolongement des services municipaux – développement résidentiel secteur rue Beaupré.
6. Affaires nouvelles
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de l'assemblée.

## FINANCES

21.05.243

### AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour la réalisation d'un développement domiciliaire à l'est de la rue Beaupré.

21.05.244

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 403 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 403 000 \$ POUR LA RÉALISATION D'UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE BEAUPRÉ

Le conseiller Alain Thibault dépose le projet de règlement d'emprunt 2021-1455 décrétant un emprunt de 1 403 000 \$ et une dépense de 1 403 000 \$ pour la réalisation d'un développement domiciliaire à l'Est de la rue Beaupré.

Le projet de règlement d'emprunt no 2021-1455 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 1 403 000 \$ pour exécuter des travaux relatifs à la construction d'une rue dans le secteur Est de la rue Beaupré. Le projet comprend également l'aménagement de trente et un (31) terrains résidentiels. Le coût total des travaux est estimé à 1 403 000 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

À cet effet, suivant son adoption en séance extraordinaire du 10 mai 2021 à 8 h30, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 12 mai prochain, afin d'informer les personnes habiles à voter de la procédure écrite de la tenue de registre afin de s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

## TRAVAUX PUBLICS

21.05.245

### AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SECTEUR RUE BEAUPRÉ

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour le prolongement des services municipaux – développement résidentiel secteur rue Beaupré.

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

- Bourgoin et Dickner : 1 763 718.80\$ taxes incluses
- Banville et Coulombe 1 454 209.68\$ taxes incluses
- Excavation Léon Chouinard : 1 183 160.25\$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions et la recommandation de monsieur Anthony Ross, ingénieur de projet chez la firme Stantec;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Stantec a fait une vérification des calculs des bordereaux de soumission, et qu'une erreur mineure a été constatée au bordereau du plus bas soumissionnaire sans que cela modifie l'ordre des soumissionnaires à savoir un montant de 1 183 850.10\$ au lieu de 1 183 160.25\$;

**CONSIDÉRANT QUE** cet octroi de contrat est conditionnel à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu unanimement d'accorder le contrat à la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils ltée pour une somme de 1 183 850.10\$ taxes incluses pour les travaux de prolongement des services municipaux – développement résidentiel secteur rue Beaupré.

**21.05.246            AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle.*

**21.05.247            PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**21.05.248            CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 52, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé, OMA  
Greffière

POUR APPROBATION SÉANCE JUIN